



Liste Rouge Amphibiens

Instructions pour le recensement de la salamandre noire¹

Benedikt Schmidt Juillet 2016



¹ Ce document est une version mise à jour des instructions utilisées pour la Liste Rouge 2005.

info fauna – CSCF&karch

Centre Suisse de Cartographie de la Faune (CSCF) www.cscf.ch

Koordinationsstelle für Amphibien- und Reptilienschutz in der Schweiz (karch) www.karch.ch

Benedikt Schmidt
Avenue de Bellevaux 51
CH-2000 Neuchâtel

Direct
Benedikt.Schmidt@unine.ch
☎ +41(0)32 718 36 12

Secrétariat
Info.fauna@unine.ch
☎ +41(0)32 718 36 00



1. Pourquoi chercher la salamandre noire ?

Le karch a été mandaté par l'Office fédérale de l'environnement pour mettre à jour la Liste Rouge des Amphibiens de Suisse. Ceci doit avoir lieu sur la base des critères de l'UICN². Afin de pouvoir utiliser ces critères, une bonne connaissance de la fréquence et de la répartition d'une espèce est nécessaire.

Le karch possède de nombreuses observations concernant la présence de la salamandre noire. Beaucoup de ces observations sont anciennes et il n'est pas certain que la salamandre noire se trouve encore dans ces sites.

Le contrôle des sites déjà étudiés pour la Liste Rouge 2005 devrait permettre d'établir les bases nécessaires à la classification de la salamandre noire pour la nouvelle Liste rouge. Cette classification a des conséquences pour la protection de la salamandre noire. Dans l'actuelle Liste Rouge des Amphibiens³, la salamandre noire est inscrite comme étant une « préoccupation mineure ».

2. Principe

Les données doivent être relevées de telle manière à ce qu'elles soient comparables dans toute la Suisse. Pour cette raison, il est nécessaire que les collaboratrices et collaborateurs s'en tiennent aux directives, ceci même s'il peut arriver que cela ne paraisse pas raisonnable. Plus particulièrement, chaque objet doit être visité au moins trois fois, même lorsque la salamandre noire a été rencontrée dès la première visite.

Ce n'est pas la totalité des populations de salamandre noire de Suisse qui sera recensée mais un certain nombre de populations. Les visites répétées au même endroit rendent possible l'évaluation d'une probabilité de rencontre (c'est-à-dire, la salamandre noire a-t-elle été rencontrée en moyenne à seulement une visite ou à toutes les deux ou trois visites ?). Cette probabilité de rencontre est importante pour savoir si la salamandre noire a vraiment disparu d'un site ou si elle n'a simplement pas été vue.

Le karch fournit une feuille de protocole sur laquelle les observations seront inscrites.

Il existe également la possibilité de saisir les données par le masque de saisie « Webfauna⁴ ». Nous vous prions de bien vouloir indiquer le nombre d'individus observés (« Complément (abondance) »). Si aucun individu n'est observé, il faudra noter dans le champ abondance « Nombre d'individus = 0 ». Important : Afin de pouvoir attribuer les données à ce projet, il faudra saisir « **AS2018** » dans le champ « **projet** ». Nous encourageons la saisie de données via Webfauna.

La fiche de protocole ainsi que la carte (voir point 4.2) doivent absolument être envoyées jusqu'au **31 octobre** au plus tard au karch (à envoyer également au cas où les données ont été saisies via Webfauna).

Le karch répondra volontiers aux questions concernant les détails de l'évaluation des données.

² IUCN = International Union for the Conservation of Nature; <http://www.iucn.org/> et http://www.redlist.org/info/categories_criteria.html

³ Liste rouge des amphibiens 2005, <http://karch.ch/karch/home/schutz/rote-listen/rote-liste-amphibien.html>

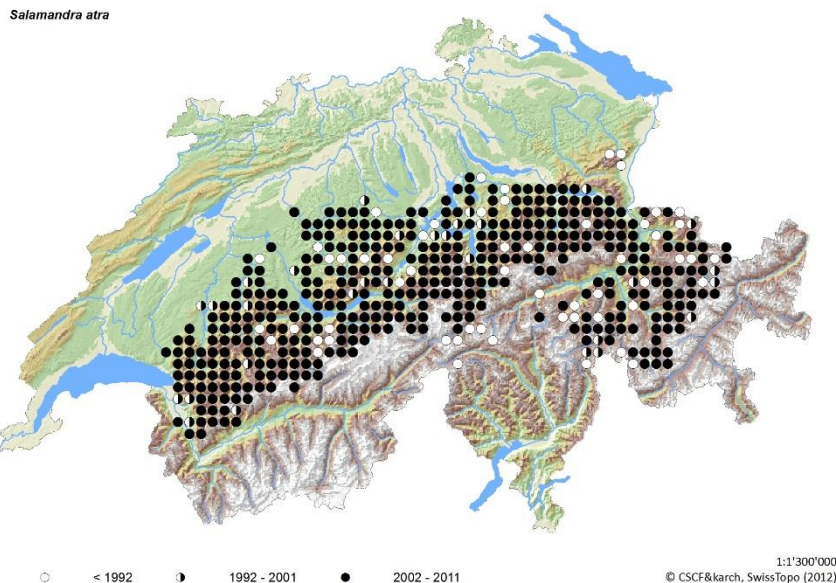
⁴ www.webfauna.ch, après l'enregistrement, vous avez toujours accès à vos observations.



3. Détermination et habitat de la salamandre noire

La salamandre noire est très caractéristique et est ainsi facile à identifier. Son corps, ainsi que son ventre, sont entièrement et uniformément noirs (voir la photo sur la page titre). Les salamandres noires adultes mesurent entre 10 et 14 cm de long.

Cependant, la salamandre noire est souvent confondue avec le triton alpestre. Hors période de reproduction, les tritons alpestres peuvent être très foncés. Néanmoins, le triton alpestre a un ventre jaune ou orange. En se basant sur la coloration du ventre, ces deux espèces peuvent être facilement différenciées. De plus, contrairement au triton alpestre, la salamandre noire ne va pas volontairement dans l'eau.



En Suisse, la salamandre noire vit dans les Alpes entre 600m et 2400m. La majorité des observations a été effectuée entre 800m et 1400m. Cependant, des individus ont été observés sur des sites en basses (440m) et hautes altitudes (2500m). La carte ci-dessus représente la répartition connue de la salamandre noire en Suisse. Les points blancs sont des observations effectuées avant 1992, les points noirs sont celles effectuées dès 1992.

Avec le serveur cartographique, vous pouvez choisir vous-même l'année de répartition de l'espèce. (<http://lepus.unine.ch/carto/index.php?year=2010&nuesp=70100&hillsh=on&lacs=on&rivieres=on>).

L'habitat de la salamandre noire peut-être caractérisé ainsi : **Pâturages alpins pas trop secs, lisières et forêts alpestres, zones karstiques, talus d'éboulis, gorges.**

Concernant les forêts, celles de feuillus sont nettement préférées à celles de conifères. **Les forêts de feuillus situées le long de cours d'eau sont des habitats particulièrement appréciés. Les gorges sont également favorables en raison du climat frais et humide.**

info fauna – CSCF&karch

Centre Suisse de Cartographie de la Faune (CSCF) www.cscf.ch

Koordinationsstelle für Amphibien- und Reptilienschutz in der Schweiz (karch) www.karch.ch

Benedikt Schmidt
Avenue de Bellevaux 51
CH-2000 Neuchâtel

Direct
Benedikt.Schmidt@unine.ch
☎ +41(0)32 718 36 12

Secrétariat
Info.fauna@unine.ch
☎ +41(0)32 718 36 00



4. Travail de terrain

Pour la mise à jour de la Liste Rouge, environ 100 sites à salamandre noires seront contrôlés. Ces sites sont répartis dans les Alpes.

4.1. Quand doit-on chercher ?

Nous recommandons une visite au **mois de juin, une en juillet et une en août**. En ce qui concerne la période de la journée la plus favorable, c'est **tôt le matin**. Les salamandres noires sont actives avant l'aube et le restent encore quelques heures après. Idéalement, lors de la prospection, le sol ou l'herbe devrait être encore **humide de la rosée ou alors de la pluie de la nuit ou du jour précédent**.

Pendant une période de sécheresse, aucune prospection ne devrait avoir lieu, car il est moins probable d'observer des salamandres noires.

4.2. Où doit-on chercher ?

Le karch envoie une carte aux collaborateurs avec les sites à visiter. Les points rouges représentent les localisations connues de la salamandre noire. La prospection doit avoir lieu dans la section définie de la carte. Les localisations sont très différentes, de sorte qu'il est difficile d'établir des règles générales sur la visite à effectuer dans un site.

Cependant, les aspects suivants doivent être considérés :

- Avant la visite et à l'aide d'une carte, le collaborateur ou la collaboratrice doit **déterminer un parcours favorable** à l'observation de l'espèce. Les chemins existants devraient être utilisés autant que possible, car lorsqu'il pleut, les salamandres noires sont actives et peuvent souvent être observées sur des sentiers.
- Le parcours devrait être défini de telle sorte que les lieux avec **des gorges et les zones humides des pâturages alpins, les forêts clairsemées et les lisières** soient prospectés en premier. (Mais : la salamandre noire n'est pas présente dans les plans d'eau !)

4.3. Comment doit-on chercher ?

La salamandre noire se déplace par de bonnes conditions, de sorte qu'elle peut être observée facilement et sans aide.

S'il y a des pierres plates ou du bois sur un site, ils peuvent être soulevés avec précaution. Souvent, les salamandres noires se trouvent dans de telles cachettes. Les pierres ou le bois doivent être remis dans leur position initiale après l'observation ! Attention à ce qu'aucun individu ne se fasse écrasé.

De telles cachettes peuvent également être occupées par des serpents (venimeux ou pas). Il ne faut jamais les toucher ! En général, les serpents s'échappent s'ils sont dérangés lorsqu'on bouge une pierre de leur cachette.



La prospection nécessite de la patience. Les salamandres noires ne sont pas toujours faciles à trouver ! **Il ne faut pas chercher plus d'une heure par site.** Cette durée est appliquée pour toutes les prospections en Suisse. Les salamandres ne doivent pas être touchées ni capturées.

4.4. De quelles informations le karch a-t-il besoin ?

Le karch veut savoir où ont été observées les salamandres noires. C'est l'information la plus importante. De plus, nous désirons savoir pour chaque visite le nombre d'individus qui ont été observés.

Les informations suivantes doivent être complétées sur la feuille de protocole jointe :

- Nom de l'observateur/observatrice
- Date et heure de la visite (début et fin)
- Quel temps fait-il ? Est-ce qu'il a plu le jour de la visite ou est-ce qu'il y a eu du brouillard ?
- Combien de salamandres noires ont été observées ?
- Où exactement se situaient les salamandres noires ? Dessinez les points de localisation sur la carte. Veuillez utiliser une couleur différente pour chaque visite ou utilisez un autre symbole (cercle, croix, triangle, ...). Vous facilitez notre travail si vous notez les coordonnées exactes de la carte à 1:25000. Si deux animaux (ou plus) sont trouvés à moins de 50m, une seule observation peut être notée et le nombre d'individus sera également rapporté.

Ici, il y a un point particulièrement important à relever : **pour nous il est autant important de savoir où la salamandre noire a été observée que de savoir où elle n'a plus été observée.** Nous aimerions également savoir où les salamandres noires ont disparu.

Veuillez également nous envoyer vos parcours et les informations de vos visites sans observation de salamandre noire.

5. Situations particulières

En cas de problème et de doute, prière de contacter le chef de projet :

Benedikt Schmidt <benedikt.schmidt@unine.ch>

Tél. 032 718 36 12

Des incidents et divergences particuliers relatifs à ces directives doivent toujours être rapportés !



6. Indemnités

Les collaboratrices et collaborateurs bénévoles de la Liste Rouge reçoivent un dédommagement de CHF 100.- par site recensé. Un site est une section de la carte que le karch a assigné au collaborateur ou à la collaboratrice pour observation.

Des observations plus étendues sont bien sûr possibles et très utiles. Mais en raison du budget limité, un dédommagement ne peut être fourni que pour les sites de la Liste Rouge choisis par le karch.

Les indemnités pour les collaboratrices et collaborateurs de la Liste Rouge sont fournies quand :

- La collaboratrice ou le collaborateur a effectué les trois recensements par site conformément aux instructions et a transmis ses observations au karch.
- La collaboratrice ou le collaborateur a envoyé un bulletin de versement avec toutes les informations nécessaires ou transmis son nom, IBAN, numéro de compte, etc. par e-mail (info.fauna@unine.ch) **jusqu'au 31 octobre** au plus tard.

7. Informations concernant les résultats

Le karch informera les collaboratrices et collaborateurs bénévoles des résultats du recensement de la salamandre noire. Ce rapport sera également disponible sur le site web du karch.

Le karch est en tout temps intéressé par des informations concernant la salamandre noire et d'autres amphibiens !

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de succès pour vos recherches de la salamandre noire !